

20 fév 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 février 2004](#)

Contrats de transport aérien pour l'Armée

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a pris acte de l'accord du Premier Ministre (*) autorisant la conclusion de contrats de service concernant les transports aériens 2004 nécessaires au bon fonctionnement de la mission AVENIR, en partenariat avec la République Démocratique du Congo.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a pris acte de l'accord du Premier Ministre (*) autorisant la conclusion de contrats de service concernant les transports aériens 2004 nécessaires au bon fonctionnement de la mission AVENIR, en partenariat avec la République Démocratique du Congo.

Ces contrats de service étaient nécessaires afin de mettre en place au plus vite le matériel nécessaire aux militaires pour mener à bien leurs missions.(*) les 13 et 26 janvier 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe